

## **Présentation de M. Emmanuel VENTURA, architecte cantonal**

M. André GORGERAT, Syndic

*En avant-séance du Conseil communal de ce 3 septembre, une présentation sur le résultat du concours de La Pala, concernant 1'200 logements pour étudiants ainsi que dans un premier temps, l'utilisation de ces logements comme village olympique JOJ 2020. Puisque Lausanne a eu la joie et la région surtout d'avoir obtenu l'obtention de ces JOJ 2020.*

*J'aimerais tout d'abord excuser la présence de M. PONT qui est retenu avec le Conseil d'Etat pour une autre séance. Et j'aimerais vous présenter M. Emmanuel VENTURA, qui est architecte cantonal. M. VENTURA était également Président du jury du concours d'architecture pour La Pala. Donc, nous avons passé beaucoup d'heures à débattre sur les très nombreux et très intéressants projets. Donc, M. VENTURA, je vous laisse la parole. C'est 15 minutes de présentation, on met 15 minutes de questions derrière. Je crois que c'est la Présidente du Conseil qui va gérer les questions en suivant. Et je vous remercie de votre attention et je vous laisse la parole, M. VENTURA.*

### **Présentation en annexe**

M. Daniel ROD

*Merci pour cette présentation. J'aurais juste quelques petites questions forcément. Du genre architecture : est-ce que ce sont des modules du genre préfabriqué, qui seront insérés ou est-ce que ça sera des constructions conventionnelles en dur, monobloc ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors, effectivement, nous sommes actuellement donc au stade du concours d'architecture. Le lauréat maintenant travaille à transformer ce projet en réalité dans les objectifs financiers qui nous sont fixés. Nous allons fort probablement privilégier le bois, construction bois. Donc, il est effectivement fort probable qu'on va dire entre ces deux, ces lames de béton, cette rampe en béton à 1 %, qu'il s'agisse de construction bois, bois suisse, qui est forme de préfabriqué à quelque part, dans lequel on viendra effectivement glisser des box, si on peut les appeler comme ça. Ce n'est peut-être pas le bon mot. Sur les rampes telles que vous l'avez vu. Effectivement.*

M. Daniel ROD

*Je voulais juste demander aussi par rapport au parking qui sera sur l'UNIL, j'ai vu en inscrit tout petit, sur le plan que je suis allé voir, c'est marqué qu'il y a 3 étages sur le parking. Est-ce que cela est compris dans l'affectation du plan ? Donc, 3 étages, c'est marqué en tout petit sur le plan.*

M. Emmanuel VENTURA

*Non, ça ne me dit rien. Sur le site, il y a sauf erreur, 30 places ou 40 places. Sur le parking de l'Université, donc là, on reporte les habitants d'appartements ; eux, auront leur place de parc sur le site de l'université. Ça reste dans l'état actuel. Et bien évidemment l'aménagement à faire à la sortie de l'ouvrage de franchissement, mais ça reste un parking dans l'état actuel.*

M. Daniel ROD

*Et une petite dernière question : comment allez-vous gérer le trafic de vélos sur la rampe intérieure qui passeront devant les fenêtres ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors on devra effectivement gérer les vélos, les planches à roulettes et autres objets divers. Le concierge fera la police. Et d'autres objets qu'ils inventeront en tout genre, je pense.*

M. Julien-Clément WAEBER lu par Alexandre RYDLO

*Votre patron, M. Pascal BROULIS, n'arrête pas de dire que le Vortex et les JOJ vont être bénéfiques pour Chavannes, mais dans les médias on dit que le village olympique sera sur le site des Hautes-Ecoles ou carrément on parle du village olympique de Lausanne, mais rarement que le village olympique sera sur le territoire de notre commune, trouvez-vous cela normal ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Ce n'est pas tellement à moi de me prononcer. La présentation et toute communication a été faite autour du village olympique à Chavannes-près-Renens.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Oui, je répondrai. Je pense que ce n'est pas à l'architecte cantonal à répondre à des questions que je dirais politiques.*

*C'est vrai que c'est comme dans toutes les attributions de jeux olympiques. A présent, on cause du site des Hautes écoles, mais c'est le site des Hautes écoles, on est dans le PAC229, c'est clair. J'ai juste fait une remarque aux gens de Lausanne, en leur disant qu'en définitive, à présent, il pouvait commencer à préparer avec les pompes funèbres généraux à Lausanne, ils ont d'excellents menuisiers, de préparer le podium de la remise des médailles, c'est la seule chose qu'il y aura au Flon à Lausanne. A peu de choses près, ils auront 2 cantines, donc, c'est quand même de dire que les jeux olympiques : la patinoire, c'est Prilly, le village olympique, c'est Chavannes, le patinage de vitesse, c'est St-Sulpice, puisqu'il sera au centre de sports et santé, sur le stade d'athlétisme. Le saut à ski, c'est en France, les Truches, c'est ça hein, les Truches. Le ski de fond, les Diablerets, Villars... On est une ville, les JOJ 2020 Chavannes, je ne suis pas sûr qu'on les aurait reçus, Mais en l'occurrence, c'est vrai que....mais voilà. Mais, on demandera au Conseil d'Etat éventuellement par une interpellation de leur demander de rappeler que le village olympique est à Chavannes.*

M. Alexandre RYDLO

*Pour le moment, le Grand Conseil a voté le crédit d'étude pour ce futur bâtiment. Il y a un crédit d'investissement qui devrait suivre. Est-ce qu'on a le timing, respectivement le montant qui seront demandés précisément ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors, à priori l'opération effectivement ne demandera pas un crédit d'investissement, puisqu'il est envisagé et en discussion. Effectivement, cette opération est une opération Retraites Populaires et Caisse de pension de l'Etat de Vaud. C'est un objet qui passe aux mains de notre Caisse de pension de l'Etat de Vaud et qu'effectivement l'utilisateur sera la FMEL. Donc, à priori c'est une opération qui sera remise – et ça, on est encore en train de le discuter – soit au moment de la mise à l'enquête, soit d'ores et déjà maintenant aux mains des Retraites Populaires.*

M. Alexandre RYDLO

*Et dans l'enveloppe budgétaire globale ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors effectivement l'enveloppe budgétaire aujourd'hui globale c'est CHF 175 millions. Qui comprend : le terrain, l'achat du terrain, vente du terrain. Qui comprend l'ouvrage de franchissement (une dizaine de millions, mais là ne notez pas, c'est pas*

des ordres de grandeur), et puis pour reprendre le bâtiment, les divers imprévus dans ce genre d'estimation et autres taxes divers et aménagements extérieurs. CHF 175 millions c'est le chiffre total de l'opération.

M. Alain ROCHAT

*Est-ce que vous pourriez nous décrire un tout petit peu plus précisément et concrètement cette affaire de « franchissement » ? Si j'ai bien compris, la route actuelle qui s'appelle Praz-Véguey qui descend depuis les terrains de foot, au fond cette route elle va rester telle quelle, si j'ai bien compris. Et puis l'accès se fera d'un côté comme de l'autre de la Route de la Sorge par le parking qui existe actuellement où les véhicules pourront emprunter, que ce soit vélos ou véhicules de service, deux passerelles qui iront directement au bâtiment sans lien avec la rampe actuelle de Praz-Véguey ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Non, alors pas tout à fait. Le passage à niveau aujourd'hui, bien évidemment sera supprimé. Il est remplacé par ces deux passerelles. Et donc la route de Praz-Véguey actuellement, en fait, à la place de descendre, je vais utiliser l'image de descendre et passer le passage à niveau – on passera par-dessus le TSOL et on arrivera sur le parking de l'Université et depuis là, on va dire par un demi-tour vous rejoignez la Sorge.*

M. Alain ROCHAT

*Est-ce qu'on a une idée de par rapport par exemple aux voies du TSOL, de l'élévation visuelle que ça va représenter ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors, on a une chance dans cette configuration-là, c'est qu'il y a exactement 6 mètres de différence de niveau. Je dirais entre les vestiaires des terrains de foot et le parking et puis l'autre parking de l'Université, le terrain descend, le métro est en contrebas et puis, en fait, de l'autre côté ça remonte tout naturellement. Donc, il y a 6 mètres. Alors en fait, la passerelle elle ne montera pas, elle sera parfaitement à l'horizontale. Donc, vous êtes en fait, depuis le vestiaire du terrain de foot, vous êtes parfaitement à l'horizontale jusqu'au parking de l'Université. C'est une chance que d'avoir pu jouer de ce terrain et de rester à l'horizontale.*

M. André GORGERAT, Syndic

*Je vais juste apporter un complément. En l'occurrence les autorités communales, que ça soit d'Ecublens et de Chavannes, s'étaient engagées en 1990, une année avant l'inauguration du TSOL - parce que ce n'était pas encore le M1 – avaient reçu l'obligation de l'Office des Routes de fermer les passages à niveau dans les 10 ans à venir. En l'occurrence, eh bien ça traîne toujours, heureusement. Parce qu'autrement, on ne pourrait plus sortir au sud, ça serait assez difficile. L'opportunité était que quand le Schéma directeur a été mis en place, La Pala depuis les terrains de sport, s'il est constructible dans le PAC229, le seul accès possible c'était par le sud. C'est ce qui est dans le SDOL. Au moins quelque chose d'utile à ce niveau-là. Et nous, ce qui nous engage, c'est qu'on a déjà eu cette problématique à la Municipalité à la Mouline, quand l'Unil a fait le passage en dénivelé pour accéder à la ferme de Dorigny, à la Grange de Dorigny et aux Hautes écoles à partir de la Mouline. Il y a eu la volonté de fermer le passage à niveau qui sort du petit chemin piétonnier depuis les Archives cantonales pour y accéder. On a réussi en se battant à le maintenir. A l'heure actuelle, si on devait fermer en bas les terrains de foot, la possibilité d'avoir les deux passerelles, nous sommes dans les négociations, mais ils ne causent pas de fermer l'ancien pont de Chavannes, le petit pont et de pouvoir aller, les piétons, encore prendre le métro M1. C'est assez compliqué de devoir traverser la passerelle, ce qui est piétons, de faire le tour et de retraverser la route. C'est une question de quelques minutes. Mais je pense qu'au niveau sécurité c'est mieux que maintenant.*

*Donc, c'est vrai que c'est un grand plus pour la commune ces deux passerelles. Soit pour la mobilité douce, soit pour le trafic routier. Je précise que le trafic routier, les gens pourront remonter jusqu'au parking du Vortex, mais où le nombre de places est plus que limité. Tandis que les Chavannois, eux pourront descendre et accéder au sud sans devoir s'arrêter à chaque passage, puisque tout le monde cause de mettre le métro M1 à 5 minutes voire éventuellement, en cas d'amélioration, à 3 minutes, 4 minutes. Donc, c'est un plus aussi pour la commune, ces passerelles, pour pouvoir évacuer au sud. Après on essayera à la Cerisaie et puis la Bourdonnette, mais ça sera plus tard. Voilà.*

M. Andrea CALLEGARI

*J'ai deux petites questions : une est-ce que le bâtiment est prévu Minergie ou autre certification ? Et la deuxième : est-ce que la cour intérieure sera accessible au public ?*

M. Emmanuel VENTURA

*Alors absolument, le bâtiment il est Minergie. On vise, comme vous le savez, comme pour toutes les constructions de l'Etat et c'était une de nos conditions, même si nous n'irons pas, nous, à la réalisation. Effectivement, on vise les Minergie et les plus grands standards énergétiques. Donc, oui, il sera Minergie. On discute en ce moment si c'est P ou P-Eco. Ça c'est encore des dimensions à voir. Ce n'est pas simple, il y a une dimension importante sur ce projet.*

*Oui, bien évidemment le rez-de-chaussée avec cette activité, on va dire de type d'abord commercial, après le type activités, centre de vie enfantine, l'ouverture du parc et le plan le montre : en fait, le rez-de-chaussée est élevé, quasiment sur pilotis. Et donc bien évidemment, de toutes parts on pourra accéder au centre de ce parc, ce très grand parc qui - et on le voit dans différents projets de développement - sera encore plus végétalisé que ce que vous avez vu comme images.*

*Je précise encore – vous l'avez vu sur certaines images et dans les brochures que vous avez peut-être eu l'occasion d'obtenir, il y a aussi une salle de gym double, prévue au centre du dispositif et là aussi, il faudra voir aussi qui en aura l'accessibilité : clubs, université, ça c'est en discussion.*

Mme Rosemarie MAGNIN, Présidente du Conseil communal

*On arrive à la fin de cette discussion. On est obligés de mettre un terme parce que c'est vrai que si on prend encore une question, encore une, on ne tiendra pas les délais. Je passe la parole à M. le Syndic.*

M. André GORGERAT, Syndic

*D'autres questions, écoutez après le Conseil, on peut toujours répondre à des questions. Je vous rappelle quand même qu'à l'heure actuelle, on est sur un projet d'architecture qui n'est pas finalisé, loin de là. Le dossier de mises à l'enquête pour le moment est inexistant puisque quand c'est un concours d'architecture, c'est plus une image et une intention qui nous est présentée. Donc, je pense que quand on ira plus en avant, sur fin 2016, probablement début 2017, lors de la mise à l'enquête, éventuellement, nous nous chargerons de refaire une information auprès de votre Conseil communal si c'est nécessaire. Voilà.*

*Je remercie infiniment Emmanuel VENTURA. Je sais qu'on se revoit la semaine prochaine puisque, juste pour votre information, c'est le jury du concours d'architecture de la tour qui se réunit la semaine prochaine. Donc, M. VENTURA est également membre du jury. M. Jean-Pierre ROCHAT, moi-même, oui c'est juste. Voilà et vous serez aussi tenus au courant, parce qu'il y aura une conférence de presse, mais pas tout de suite. Je ne sais plus, il y a un délai d'un mois ou un mois et demi, il y a quelque chose comme ça. Voilà, avant la fin de l'année vous connaîtrez, comme pour le Vortex, il y aura une séance d'information. Une exposition des projets,*

V

*une conférence de presse où le Conseil communal sera convié à participer aux résultats de ce concours. Merci M. VENTURA, bonne soirée.*

Applaudissements.